



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Auterive, 11/09/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune d'Auterive désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier toutes les explications.

Afin de répondre à vos interrogations, une réunion d'information aura lieu **mardi 26 septembre à 20h30 - salle Allégora (57 rue Gambetta à Auterive)**. Aussi, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS  
Président  
Communauté de Communes  
Bassin Auterivain

M. René AZEMA  
Maire  
Commune d'Auterive



# La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (comme pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bacs collectifs.

**1. Rendez-vous du lundi 25 septembre et jusqu'au samedi 28 octobre 2023 à la mairie d'Auterive, pour récupérer votre badge individuel aux horaires suivants :**

- Du lundi au vendredi 08 :30 à 12 :00 et 13 :00 à 17 :00
- Le mardi jusqu'à 18 :00
- Le samedi 10 :00 à 12 :00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans les futures colonnes grises.**

**2. Les Points d'Apport Volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :**

- Place Saint Roch ;
- Rue Général de Gaulle ;
- Place Occitanie ;
- Place du 19 mars 1962 ;
- Halle ;
- Rue Docteur Basset ;
- Place de la Madeleine ;
- Résidence des Sablons ;
- Rue Etienne Billières ;
- Rue Emile Zola ;
- Place Lattre de Tassigny ;
- Rue du Monument ;
- Résidence Jules Valès ;
- Parking Gare ;
- Rue Lafayette ;
- Résidence Lafayette ;
- Salle Allégora ;
- Résidence des 4 saisons ;
- Boulevard Notre Dame ;
- Le Bouet ;

**3. Entre le 16 octobre et 17 novembre, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.**

 **Laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.**

**4. A partir du 20 novembre, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).**



Pour les quartiers, **boulevard Notre Dame, le Bouet et résidence des 4 saisons** les dates de retrait des bacs vous seront communiquées par SMS. Pensez à nous indiquer votre numéro de téléphone lors du retrait de votre badge en mairie.

**UN DOUTE ? UNE QUESTION ?**

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr

# Comment utiliser la réglette de tri ?

Fenêtres de sélection du déchet

**Où jeter quoi ?**

Extrémité < 2 litres

8 6 5

- 1 Bac ou colonne : ordures ménagères résiduelles
- 2 Colonne : emballages en verre
- 3 Bac ou colonne de tri : emballages plastique, métal et briques alimentaires
- 4 Colonne : papiers et cartonnettes
- 5 Déchèterie
- 6 Composteur
- 7 Réemploi / Réparation / Don
- 8 Retour vendeur
- 9 Borne : Textiles Chaussures Linge Le Relais

Fenêtres de lecture des consignes de tri